

PROJET DE MOTION

Pour un soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement sur Plan-les-Ouates

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant:

- que le domaine de la petite enfance et de l'éducation préscolaire est sujet à de nombreuses mouvances politiques,
- que les bienfaits¹ de l'éducation à l'environnement participent à une éducation responsable des enfants mais également des familles dans un contexte de dérèglement écologique,
- que les missions des structures d'accueil petite enfance [SAPE], à savoir: éducation; travail social; intégration et promotion de la santé, soutiennent une société saine et responsable,
- que la réponse au besoin urgent de places en SAPE sur la commune de Plan-les-Ouates (40% de réponse) mais également sur le Canton de Genève n'est clairement pas atteinte²,
- que l'ouverture de structures en nature pourrait servir d'alternative et de diversification de l'offre de places pour la population,
- que l'investissement dans la Petite enfance rapporte plus à la collectivité que ce qu'il ne lui coûte [James Heckman]³,
- que les espaces de vie et d'éducation préscolaire en totale nature engendrent un coût initial moindre par rapport aux autres structures,
- que l'environnement de Plan-les-Ouates se prête aisément à une structure d'accueil en nature.

Sur proposition du groupe Les Verts,

¹ [Budel, S.-M. L'école en forêt ou l'éducation par la nature. Site de Cursus. \[Consulté en mai 2023\].
<https://cursus.edu/fr/13269/lecole-en-foret-ou-leducation-par-la-nature>](https://cursus.edu/fr/13269/lecole-en-foret-ou-leducation-par-la-nature)

² République et Canton de Genève. (2017). Manque de places dans les structures de la petite enfance : un projet de loi pour répondre aux besoins des familles
<https://www.ge.ch/document/manque-places-structures-petite-enfance-projet-loi-repondre-aux-besoins-familles>

³ de Bodman, F. (31.05.2017), *Investissons dans la petite enfance*. Page 2, ligne 14.
https://lesprosdela petiteenfance.fr/sites/default/files/pdf_terra_nova.pdf

**Le Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates demande
au Conseil administratif :**

par x oui, x non, x absentions

- de s'interroger sur les solutions existantes pour soutenir le développement des SAPE publiques en nature,
- de présenter des projets envisageables de futures SAPE publiques en nature sur la commune de Plan-les-Ouates,
- de soutenir les divers projets émanant des structures "en dur" publiques qui souhaiteraient intégrer l'éducation à l'environnement dans les projets pédagogiques et institutionnels.

Pour le Conseil municipal de Plan-les-Ouates,

Le groupe Les Verts: François HAAS; Christophe REVERSY; Barthélémy VON HALLER; Pierre TORRI; Maxime ROHMER; Marco SOLARI

Exposé des motifs

Les structures d'accueil petite enfance qui s'établissent à l'extérieur (dites en forêt) sont des structures où les enfants et les familles sont accueillis toute l'année dans le même espace de vie, sans que celui-ci ne soit aménagé avec des bâtiments en dur, chauffés ou proposant du matériel pédagogique artificiel.

Les structures d'accueil en nature se sont déjà établies sur le Canton de Genève depuis quelques années. La dernière et toute récente, *A la forêt*, de la commune de Meyrin.

Les structures d'accueil en nature proposent une pédagogie qui se base sur la vie en nature en tout temps et en toute saison.

Outre les missions sociétales et sociales fondamentales des SAPE ordinaires, les SAPE en nature dénombrent plusieurs bienfaits supplémentaires⁴:

- respect et connaissance accrue de la nature en lien avec le développement durable,
- santé émotionnelle, mentale et physique accrue,
- conscience écologique des enfants et des familles,
- imagination et développement cognitif accrus. La forêt et les espaces naturels répondent parfaitement aux besoins de développement du corps humain, grâce aux nombreux stimuli qui peuvent être explorés par l'imaginaire et la créativité.

⁴ DABAJA, Z. F., & NICOLAS, L. (2022). *L'expérience de l'école-forêt : un cadre conceptuel*. Communication orale donnée au colloque international *Les pratiques d'éducation par « la nature » : Quels enjeux pour la formation des professionnel.le.s ?*, 19-22 juillet 2022, Ménétreau-en-Villette (France)], disponible en ligne à l'adresse : <https://mapetiteforet.fr/forest-schools-impacts-et-obstacles/>

Ces différentes structures qui ont déjà fait l'objet d'analyses de la part du service d'autorisation cantonal ne présentent donc pas de véritables lacunes en comparaison aux autres SAPE du canton, au contraire. Si celles-ci se présentent comme modernes, elles ne sont pas moins simples. En effet, elles reviennent à une certaine simplicité d'espace de vie et sont portées par les principes et les valeurs d'une Éducation en vue d'un développement durable.

Dans une optique future, elles peuvent également s'illustrer comme une alternative et une possibilité de choix supplémentaire pour les familles qui souhaiteraient que leur enfant aille soit dans une structure en dur, soit en nature, soit les deux combinées.

La petite enfance à Genève doit trouver un équilibre entre la réponse aux besoins de places en SAPE et des conditions d'éducation favorables et stimulantes.

Cette alternative, qui pourrait permettre d'alléger le poids de l'accueil de nouveaux enfants sur la commune, devrait être encadrée par des professionnel.le.s compétent.e.s et formé.e.s et faire l'objet d'une plus grande démocratisation. En effet, au-delà du frein structurel, l'aspect financier constitue à ce jour un obstacle majeur pour les familles.

Si une SAPE "en dur" prend une forte partie d'un budget, c'est en partie pour des salaires, mais aussi pour des bâtiments et du matériel pédagogique. Ceux-ci sont absents dans les structures en nature. Il s'agit donc d'une économie potentiellement importante pour la commune et pour la collectivité.

Les SAPE en nature proposent également une autre facilité à leur développement: l'infrastructure sur le long terme. En effet, en fonction des besoins et des possibilités, les SAPE en nature peuvent être déplacées et établies rapidement puisque celles-ci ne demandent aucune fondation. Un bâtiment de repli doit simplement être établi comme référence en cas d'urgence météorologique.

Le coût moindre d'établissement mais également le fait que ces structures laissent les terrains indemnes après leur passage font de celles-ci un outil fort de la petite enfance pourtant trop peu exploité.

C'est pour ces différentes raisons que nous vous invitons à soutenir cette motion et même à y ajouter votre signature si celle-ci résonne en vous.